

Article 43 du Règlement

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce annonce immédiatement la politique du gouvernement concernant le secteur du textile et du vêtement ou, autrement, qu'il démissionne, s'étant montré incapable d'assumer les devoirs de sa charge.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**LA PERMISSION DE NÉGOCIER COLLECTIVEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Nous notons que le Conseil du Trésor, suite à de fortes pressions, s'est résigné à rendre le contrat avec la GRC rétroactif au 1^{er} janvier 1981 et a attribué à chaque membre de la Force de \$750 à \$1,600 en arriérés. Cependant, en même temps, il a supprimé certains avantages sociaux annoncés il y a deux semaines. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que, le gouvernement fédéral ayant encore une fois prouvé qu'il est incapable de traiter la GRC honnêtement, le système paternaliste de représentants de divisions soit aboli, et que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter un projet de loi tendant à permettre aux membres de la GRC, hommes et femmes, de négocier collectivement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES PARTIS POLITIQUES**LA NOMINATION DE RALPH GOODALE AU POSTE DE CHEF DU PARTI LIBÉRAL DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. A la suite de l'élection, la fin de semaine dernière, d'un de nos anciens collègues, Ralph Goodale, à la tête du parti libéral en Saskatchewan, . . .

Des voix: Règlement.

M. Evans: . . . je propose, avec l'appui du député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que la Chambre présente ses meilleurs vœux à M. Goodale, et à son parti, et qu'elle formule le vœu de voir le parti libéral former le prochain gouvernement en Saskatchewan.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION**L'INCORPORATION DES PRINCIPES DE LA GRANDE CHARTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion. Étant donné qu'aujourd'hui, 15 juin, est le sept cent soixante-sixième anniversaire de la signature de la Grande Charte à Runnymede, et que les articles 4 et 5 de cette Charte sont à l'origine du droit constitutionnel britannique, dont le Canada a la chance d'être tributaire en matière de droit à la propriété et de garanties contre une saisie arbitraire par l'État de propriétés privées, je propose, avec l'appui du député de Provencher, (M. Epp):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir rejeté un amendement du parti progressiste conservateur aux propositions constitutionnelles, qui visait à garantir à tous les Canadiens le droit à la jouissance de la propriété privée, ainsi qu'une entière protection légale contre toute saisie ou aliénation arbitraire de cette propriété par le gouvernement, et même de 25 p. 100 de la propriété d'autrui, comme l'établit rétroactivement le bill C-48.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**ON DEMANDE DES ENTRETIENS TRIPARTITES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'une récente étude du groupe de travail sur la voie maritime des Grands Lacs, commandée par le gouvernement de l'Ontario, a conclu que le trafic de pétroliers dans le canal Welland sera complètement engorgé d'ici 1985, ce qui provoquera un effondrement total des acheminements de produits de première importance par la voie maritime, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que le gouvernement reconnaisse l'urgence du problème en prenant des mesures immédiates pour empêcher l'éventuel engorgement du trafic de biens de première importance sur la voie maritime, et que, comme première mesure, le gouvernement entame des pourparlers approfondis avec le gouvernement ontarien et les autorités de la voie maritime aux États-Unis afin qu'on commence à mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail destinées à mettre un terme à la détérioration constante de la capacité de la voie maritime.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?